



Coupe de Noël

Société de tir « La Campagne »

Règlement

- Participants :** Ce tir est ouvert aux membres de « La Campagne ».
- Stands :** Local de tir PAC de la société.
- Armes :** Pistolet à air comprimé.
- Position :** Pour tous, position conventionnelle sans allègement.
- Délais :** Ce tir devra s'effectuer du 15 novembre au 15 janvier (impérativement les mercredis et vendredi de 1600-1900 h ainsi que le dimanche de 1000-1200 h)
- Financement :** Ce concours est gratuit.
- Responsable :** responsable du tir à 10m.
- Visuels :** Il sera tiré 20cps sur cibles numérotées à 10 points, FST, à raison de 5 projectiles par carton.
- Contrôle :** Le tir s'effectue en présence d'un membre qui signera le visuel.
- Classement :** A l'addition des points. En cas d'égalité, il sera tenu compte des coups profonds puis de l'âge ; les juniors ayant le pas sur les V et les SV.
- Prix :** La moitié des participants reçoivent un prix sous forme de service de table. Les trois premiers, grands services et les suivants une petite cuillère. La deuxième moitié bénéficiera d'un prix en nature (prix de consolation)
- Procl. Résultats :** A l'assemblée générale.

Fait à Porrentruy le 28.02.2015

Le comité